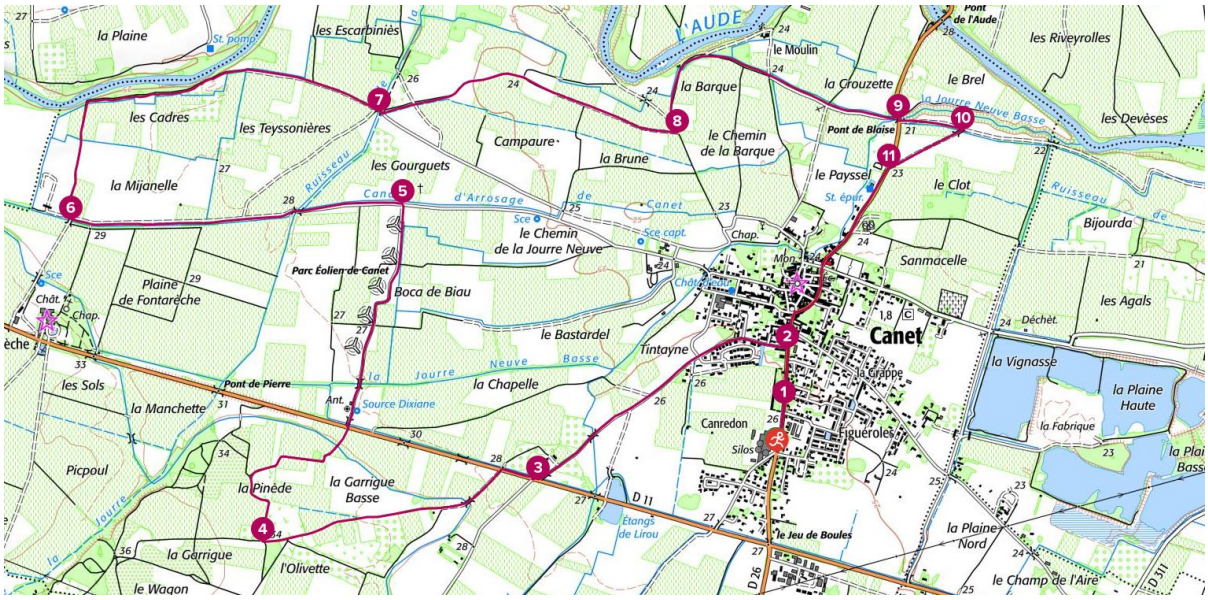
A CANET, DES CANAUX



Infos Pratiques	
Distance	13,3 km
Niveau	Très facile
Dénivelé	34 m D+
Départ	CANET
Typologie	boucle
Balisage	VTT Vert
Environnement	Au bord de l'eau, Dans la ville, le village, Dans le vignoble

Votre itinéraire

Étape 1 - Depuis la cave coopérative, aller vers le village par l'avenue de la Distillerie.

Étape 2 - Tourner à gauche sur la Traverse de la Domèque.

Étape 3 - Tourner à droite sur la D11 (prudence !) et 150m après, tourner à gauche et rouler entre les vignes. Traverser le canal d'arrosage et à la fourche continuer tout droit jusqu'au carrefour de 4 chemins.

Étape 4 - Prendre à droite puis encore à droite pour revenir vers la D11. Traverser la D11 (prudence !) et continuer en face. Franchir la Jourre Neuve Basse et longer le parc éolien jusqu'au chemin des Passes.

Étape 5 - Aller à gauche, on longe le canal d'arrosage de Canet puis on enjambe le ruisseau de la Jourre.

Étape 6 - Dépasser de quelques mètres les accès menant au château de Fontarèche à gauche et quitter le canal d'arrosage pour prendre à droite (nord) un chemin en direction des berges de l'Aude. Longer le fleuve vers la droite, devant de grands arbres.

Étape 7 - Traverser le ruisseau de la Jourre et prendre de suite à gauche un chemin qui file vers une intersection à 1400m.

Étape 8 - Tourner à gauche. Poursuivre plein nord pour retrouver l'Aude. En suivant la piste longeant le ruisseau, rejoindre la D26 au Pont de Blaise.

Étape 9 - Prendre à droite puis de suite après le passage sur la Jourre Neuve Basse, à gauche. Longer le ruisseau sur 300m environ.

Étape 10 - Tourner à droite sur le petit pont. Continuer entre vignes et rejoindre la D26.

Étape 11 - Prendre à gauche, traverser le village par l'avenue de la Promenade, l'avenue de la Distillerie et retrouver la cave coopérative.

Préconisations

Attention, le risque incendie est souvent élevé, en particulier l'été, et peut entrainer des fermetures de massifs. Renseignez-vous avant de partir en consultant la carte du risque incendie pour les activités de pleine nature.

Feux strictement interdits. Ne fumez pas et ne jetez jamais de mégots dans la nature. Les incendies sont nombreux et catastrophiques dans notre région. En cas d'incendie ou d'accident : donnez l'alerte 18 ou 112 à partir d'un portable.

Protégez-vous du soleil et emportez de l'eau en quantité suffisante.

Évitez la cueillette des fleurs et des plantes. Emportez tous vos déchets. Refermez les clôtures et tenez les chiens en laisse dans les espaces de pâturages, les villages et les zones protégées.

Parcours VTT : les itinéraires sont souvent partagés avec les randonneurs ou d'autres usagers (voitures, tracteurs etc.). Soyez prudents et anticipez toujours qu'un piéton peut être présent au détour d'un virage pour avoir le temps de freiner si nécessaire. Les piétons sont par principe prioritaires, ralentissez lors des croisements ou arrêtez-vous si la configuration du terrain vous y oblige.

Merci et bonne randonnée !

En savoir plus

https://www.tourisme-corbieres-minervois.com/balades-et-randonnees/a-canet-des-canaux/